



## Rapport financier 2020-2021

L'exercice 2020-2021 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 1<sup>er</sup> août 2020. Les comptes sont arrêtés au 1<sup>er</sup> août 2021.

Le total des **recettes** de la période s'élève à **2 060,02 €** provenant des cotisations et dons.

Durant la même période, les **dépenses** ont été de **3 148,81 €** à savoir :

- 112,81 € pour l'assurance obligatoire ;
- 3 036 € pour notre contribution à la restauration de la porte de sacristie de Saint Martin de Champeaux et aux travaux d'électricité de la même église, en un seul virement ;
- Cette année nous ne facturons pas de frais de secrétariat, et l'entretien du site internet était payé pour deux ans.

Au terme de l'exercice, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> août 2021, l'excédent des dépenses sur les recettes est de 1088,79 €. Nous avons **en caisse** sur notre compte Banque Tarneaud la somme de **8543,69 €**. L'association n'a pas de dettes.

Le budget de l'exercice annuel qui commence prévoit des rentrées de dons, cotisations et ventes d'environ 1 000 €, selon la générosité des dons, qui a été grande l'an dernier. En dépenses, le bureau approuvera au cas par cas les dépenses courantes. Sont déjà décidées et prévues :

- La prise en charge du transport supplémentaire de la porte restaurée pour la rapporter du Conservatoire d'Art Sacré de Périgueux à Champeaux (que l'on peut estimer à 150 ou 200 euros en référence aux autres transports déjà exécutés) (cette dépense n'aura pas lieu en 2021).
- Une contribution éventuelle à la restauration du tableau de Saint Fiacre de la Chapelle Pommier, si celui-ci gagne le concours de Sauvegarde de l'Art Français, dans la limite de 1 000 euros (cette dépense incertaine aurait lieu en 2022 ou 2023).

Le total de ces engagements, dont le plus gros n'est même pas certain, est inférieur à 1 200 euros. Cependant, il faut prévoir que le programme d'entretien et de restauration des églises du grand Mareuil, qui est lancé, pourrait nous amener à des dépenses contributives ou périphériques aujourd'hui imprévues.

Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à régler **vos cotisations 2021 (10 €) et 2022 (à fixer)** soit ici même lors de l'assemblée générale, en espèces ou en chèque, soit par courrier adressé à l'association, soit en ligne sur le site [www.champeauxlachapellepommier.com](http://www.champeauxlachapellepommier.com) par virement sécurisé Paypal. D'autre part, nous avons en vente des cartes postales (à 50 c) et des dossiers d'information (à 5 €). Enfin, il est rappelé que l'association est officiellement habilitée à recevoir tous dons et legs, et que les déductions fiscales autorisées par ces dons n'ont pas changé.

Dominique Nasse, trésorier